



Supervision bancaire de la BCE : priorités prudentielles 2018 du MSU

Les priorités prudentielles du mécanisme de surveillance unique (MSU) définissent des domaines majeurs pour la supervision bancaire en 2018. Elles se fondent sur une analyse des principaux défis auxquels sont confrontées les banques soumises à la surveillance prudentielle et tiennent compte des évolutions de l'environnement économique, réglementaire et prudentiel.

Les sources de risque auxquels le secteur bancaire est exposé ont été déterminées en coopération avec les autorités compétentes nationales (ACN), en s'appuyant également sur les contributions des équipes de surveillance prudentielle conjointes (*Joint Supervisory Teams*, JST), les analyses microprudentielles et macroprudentielles de la Banque centrale européenne (BCE) ainsi que les rapports d'instances internationales. Les principaux facteurs de risque dans le secteur bancaire sont : la période prolongée de faibles taux d'intérêt, les volumes élevés de prêts non performants (*Non-Performing Loans*, NPL), les incertitudes géopolitiques, les défis économiques structurels au sein de la zone euro (notamment les déséquilibres budgétaires et les inquiétudes relatives à la soutenabilité de la dette), les perspectives de croissance des économies de marché émergentes, les réactions des banques face aux nouvelles propositions réglementaires, les évolutions des marchés de l'immobilier résidentiel et commercial, la réévaluation des risques sur les marchés financiers, la criminalité et les perturbations informatiques, les manquements de la part des banques, la concurrence non bancaire, la défaillance potentielle d'une contrepartie centrale et la rigidité de l'environnement économique.

Afin d'assurer que les banques relèvent efficacement ces défis cruciaux, la supervision bancaire de la BCE a revu ses priorités prudentielles. L'environnement de risque décrit ci-dessus justifie le maintien des domaines considérés comme hautement prioritaires en 2017, avec toutefois quelques modifications. Quatre domaines prioritaires ont été définis pour la surveillance prudentielle des banques en 2018 :

1. les modèles d'activité et les facteurs de rentabilité ;
2. le risque de crédit ;
3. la gestion des risques ;
4. les activités présentant des risques multidimensionnels.

Plusieurs initiatives prudentielles seront menées pour chacun de ces domaines prioritaires. Leur mise en œuvre complète pourra parfois s'étendre sur plus d'une année.



- ✓ Analyse de la rentabilité des banques
- ✓ Analyse de sensibilité de l'IRRBB

Activités prudentielles en 2018

- Suivi de l'analyse de sensibilité de l'IRRBB

Les modèles d'activité

Les modèles d'activité et les facteurs de rentabilité des banques demeurent une priorité pour la supervision bancaire de la BCE en 2018. Nos activités porteront essentiellement sur l'analyse de l'évolution de la rentabilité des banques dans l'environnement actuel et sur l'évaluation des conséquences, pour elles, du risque de taux d'intérêt. La supervision bancaire de la BCE tiendra compte, pour ce faire, des résultats de l'analyse horizontale récente des facteurs de rentabilité des banques. Par ailleurs, les conclusions de l'analyse de sensibilité du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (*interest rate risk in the banking book*, IRRBB) vont aider les autorités de surveillance dans le suivi des effets des variations éventuelles du niveau des taux d'intérêt pour les banques.

Le risque de crédit



- ✓ Publication des lignes directrices sur les NPL

Activités prudentielles en 2018

- Examen des stratégies des banques pour les NPL
- Examen des délais de constitution de provisions et préalables à l'abandon de créances

Prêts non performants

Le risque de crédit reste une priorité importante de la supervision bancaire en 2018. Les encours de NPL toujours élevés dans un certain nombre d'établissements pourraient avoir une incidence négative sur l'activité de prêt des banques dans l'économie. Ces encours pèsent en effet sur les fonds propres et le financement des banques, réduisent leur rentabilité et, par conséquent, entravent l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Pour la viabilité des banques et les résultats macroéconomiques, il est donc essentiel de résoudre la question des NPL. Dès lors, le dialogue prudentiel mené avec les banques se poursuivra après la publication des lignes directrices en ce qui concerne les NPL, et portera principalement sur l'examen des stratégies relatives à ces prêts et l'amélioration des délais de constitution de provisions et préalables à l'abandon de créances. Le groupe de travail sur les NPL continuera en outre de soutenir les JST dans le cadre de leurs mesures de suivi et dans leurs dialogues prudeniels avec les banques quant à leurs expositions non performantes.



- ✓ Étude sur place et sur pièces des concentrations d'expositions

Activités prudentielles en 2018

- Examen des expositions immobilières
- Analyse des méthodes de gestion et de valorisation des garanties

Concentrations d'expositions, gestion et valorisation des garanties

La concentration des expositions des banques dans des catégories d'actifs spécifiques continue de mériter l'attention des autorités de surveillance. À cet égard, l'approche prudentielle associant des éléments sur pièces et des éléments sur place, qui a été adoptée effectivement pour les portefeuilles maritimes, devrait être adoptée progressivement pour d'autres catégories d'actifs, immobiliers par exemple. Les autorités prudentielles surveilleront par ailleurs les pratiques de gestion et de valorisation des garanties mises en place par les banques.

La gestion des risques

Ce domaine prioritaire associe des éléments qui restent essentiels concernant la gestion des risques des banques. De nombreuses activités seront conduites dans le cadre de la supervision quotidienne, notamment le suivi des instruments financiers complexes tels que les actifs de niveau 2 et niveau 3. Une attention particulière sera accordée aux initiatives suivantes.



- ✓ Publication de la première version du « Guide TRIM »

Activités prudentielles en 2018

- Analyse et dialogue avec les banques
- Consultation publique sur le « Guide de la BCE relatif aux modèles internes »

Examen ciblé des modèles internes (*Targeted Review of Internal Models, TRIM*)

Le projet TRIM se poursuivra en 2018 et 2019, essentiellement en vue de renforcer la crédibilité des modèles internes des banques au titre du Pilier I approuvés et de confirmer leur adéquation. Le « Guide TRIM », dont une première version a été publiée en 2017, détaille la manière dont le MSU prévoit de mettre en œuvre les exigences réglementaires relatives aux modèles internes les plus importantes et pose les bases de la phase d'exécution du projet. En 2018, les activités se placeront dans le prolongement des progrès réalisés en 2017, et incluront de nouveau des contrôles sur place auprès de banques portant sur le risque de crédit, de marché et de crédit de contrepartie. Lorsque les résultats de ces contrôles sur place seront disponibles, la BCE continuera de mener des analyses horizontales, qui influenceront également le suivi prudentiel et les révisions du guide. Le résultat de ces révisions, le « Guide de la BCE relatif aux modèles internes », sera soumis à une consultation publique. Les différentes parties du guide feront l'objet d'une consultation spécifique, au fur et à mesure de leur publication.



- ✓ Publication du projet de lignes directrices relatives à l'ICAAP et à l'ILAAP

Activités prudentielles en 2018

- Amélioration de l'ICAAP et de l'ILAAP au sein des banques
- Consultation publique sur la révision des lignes directrices

Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne et processus d'évaluation de l'adéquation des liquidités internes

Les processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne et des liquidités internes (*Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP, and Internal Liquidity Adequacy Assessment Process, ILAAP*) revêtent une importance fondamentale dans la gestion par les établissements de l'adéquation de leur capital et de leur liquidité. La BCE suit un plan pluriannuel en vue de promouvoir l'amélioration de l'ICAAP et de l'ILAAP au sein des établissements. La supervision bancaire de la BCE a ajusté et enrichi ses lignes directrices prudentielles relatives à l'ICAAP et à l'ILAAP à partir d'un dialogue approfondi avec les banques sur le projet de lignes directrices publié en 2017 et en tenant compte de contributions supplémentaires ; elle les finalisera en 2018, après une consultation publique qui devrait être lancée au début de l'année. Par ailleurs, des travaux visant à améliorer la transparence sur la composition risque par risque des exigences au titre du Pilier II seront également menés.



- ✓ Analyse du niveau de préparation des banques à l'IFRS 9

Activités prudentielles en 2018

- Suivi de la mise en œuvre de l'IFRS 9 par les banques
- Examen approfondi du niveau de préparation des banques à la mise en œuvre d'autres changements réglementaires

Niveau de préparation à la mise en œuvre de l'IFRS 9 et d'autres changements réglementaires

Étant donné que les banques vont être confrontées à plusieurs changements de type réglementaire, la supervision bancaire de la BCE suivra, en 2018, leur niveau de préparation à ces changements ainsi que leur mise en œuvre. Un changement important sera l'introduction de la nouvelle norme comptable IFRS 9, alors que les résultats provisoires d'un examen thématique ont montré que le niveau de préparation des banques à son introduction et sa mise en œuvre n'est pas encore optimal. À cet égard, les JST vont poursuivre leurs activités de suivi auprès des banques. Le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio*, NSFR), le ratio de levier et les exigences minimales de fonds propres et d'engagements exigibles (*Minimum Requirements for own funds and Eligible Liabilities*, MREL) seront aussi soumis à des changements réglementaires et donc utilisés pour évaluer le niveau de préparation des banques.

Les risques multidimensionnels

Les tests de résistance et les préparatifs en vue de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (le « Brexit ») font partie des activités prudentielles prévues en 2018 pour aborder les risques multidimensionnels.



- ✓ Élaboration d'orientations pour le Brexit

Activités prudentielles en 2018

- Poursuite du dialogue avec les banques sur leurs préparatifs en vue du Brexit

Préparatifs en vue du Brexit

Le Brexit restera une priorité prudentielle essentielle en 2018. Le cœur des activités passera des travaux préparatoires à la mise en œuvre effective des orientations telles que définies. La BCE, avec les ACN, poursuivra son évaluation des plans des banques en vue du transfert de leurs activités du Royaume-Uni vers la zone euro, y compris des demandes d'agrément bancaire. Une attention particulière sera accordée au respect des orientations de politiques approuvées, en particulier pour éviter la création d'établissements « coquilles vides » dans les pays relevant du MSU. Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne a également des conséquences pour un certain nombre d'établissements importants dont le siège social se trouve dans la zone euro. Les JST poursuivront leur étroit dialogue avec les établissements importants qui subiront les retombées du Brexit et continueront de suivre attentivement l'évolution de l'élaboration des plans d'urgence des banques et leur mise en œuvre.



Activités prudentielles en 2018

- Test de résistance de l'ABE à l'échelle de l'UE et test de résistance de la BCE

Tests de résistance

Les prochains tests de résistance prudentiels auprès des établissements importants seront effectués en 2018. Deux exercices complémentaires seront menés : un échantillon d'établissements importants participera au test de résistance coordonné à l'échelle de l'Union européenne par l'Autorité bancaire européenne ; la BCE conduira quant à elle un test de résistance supplémentaire auprès des

établissements importants n'y participant pas. Les tests de résistance alimenteront le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP), renforceront les tests de résistance et les capacités de gestion des risques propres aux banques et fourniront une évaluation quantitative des profils de risque des banques pour plusieurs catégories de risque.

Les risques mentionnés ci-dessus, ainsi que les priorités prudentielles, ne doivent cependant pas être considérés comme exhaustifs. Plusieurs activités, qui ne sont pas mentionnées de manière explicite dans ce document, sont conduites de façon continue, par exemple dans le domaine des risques informatiques et liés à la cybercriminalité. De plus, le report d'activités de surveillance prudentielle peut être nécessaire pour certaines banques compte tenu de leur profil de risque spécifique. Les priorités prudentielles n'en sont pas moins un outil essentiel de coordination des actions de surveillance prudentielle entre les banques, d'une façon adéquatement harmonisée, proportionnée et efficace, contribuant ainsi à une égalité de traitement et à un renforcement des effets de la supervision.